

Procès verbal

Le mardi 28 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Chantal SIMONNET.

Secrétaire de la séance : Pascaline TOURAINE

Présents : Chantal SIMONNET, Michael DELANCE, Pascaline TOURAINE, Stéphane MEUNIER, Dominique FERRAND, Véronique MOREIRA, Raphael BOIRET, Jacques LE GAFFRIC, Chloé CUPILLARD, Lionel GUYON, Fabienne HAMELIN, Pierre-Olivier BARBET, Blandine ROSSIN, Sophie FATET

Représentés : Mickael FARRIS représenté par Chantal SIMONNET

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- * Vote des taux d'imposition 2026
- * Subventions 2026
- * Vote Budget 2026
- * Travaux 2026
- * Recours Indemnité Agent Recenseur
- * Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- * Convention de mise à disposition individuelle de fonctionnaire titulaire avec la Communauté de Communes Terres de Bresse pour l'assainissement
- * Subvention auprès du Conseil Régional pour la rénovation de l'Eglise
- * Questions diverses

Délibérations du conseil :

VOTE des TAUX des IMPOTS DIRECTS LOCAUX de l'année 2026 (N° DE_2026_031)

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- * Taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : 32.54 %
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38.18 %

* Taxe habitation (TH) : 13.90 %

CHARGE Madame le Maire

* de notifier cette décision aux services préfectoraux

* de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Chantal SIMONNET

SUBVENTIONS 2026 (N° DE_2026_032)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

Croix Rouge - Unité locale de la Bresse Bourguignonne 50.00 €

Souvenir Français Comité du Louhannais 200.00 €

Réseau R3S Tournus 30.00 €

Les Restaurants du Coeur Cuisery 200.00 €

BTP CFA Ain 40.00 €

Collège des Dîmes Cuisery 30.00 €

FSL (Fonds de Solidarité Logement) 71 100.00 €

ADSGM71 Association des Secrétaires généraux de mairie de Saône et Loire 50.00 €

Amicale des Sapeurs Pompiers 600.00 €

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Chantal SIMONNET

Référentiel M57 - Application de la fongibilité des crédits (N° DE_2026_033)

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virements de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-101-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57,

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2023;

Et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2026.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Chantal SIMONNET

Convention de mise à disposition individuelle de fonctionnaire titulaire avec la Communauté de Communes Terres de Bresse pour l'assainissement (N° DE_2026_034)

Madame le Maire informe l'assemblée d'une convention de mise à disposition individuelle de fonctionnaire titulaire auprès de la Communauté de Communes Terres de Bresse, pour les travaux liés à l'assainissement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition individuelle de fonctionnaire titulaire auprès de la Communauté de Communes Terres de Bresse

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Chantal SIMONNET

Travaux enfouissement réseaux Route de Brienne (N° DE_2026_035)

Madame le Maire informe l'Assemblée du projet de travaux d'enfouissement des réseaux sur la Route de Brienne, opération prévue dans le cadre de la programmation financière 2026 du SYDESL

Le montant résiduel à la charge de la commune serait d'environ 23437.50 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,

DONNE son accord pour le lancement de l'étude liée à l'affaire n°213096, BTS P. LA
GENETE

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les démarches liées à cette affaire et signer tous documents relatifs à ces travaux

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Chantal SIMONNET

Recours Indemnité Agent Recenseur (N° DE_2026_036)

Madame le Maire informe l'assemblée d'une requête de Mme Clara MEUNIER, qui a effectué le recensement de la population en février dernier.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 8 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions

DECIDE de ne pas lui octroyer d'augmentation supplémentaire

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Chantal SIMONNET

Subvention auprès du Conseil Régional pour la rénovation de l'Eglise (N° DE_2026_037)

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n°DE_2025_005 relative aux travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame de LA GENETE, avec lancement de la souscription à la Fondation du Patrimoine.

Considérant que depuis le début de l'année 2018, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a mis en place un partenariat avec la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine, afin de soutenir certains projets de restauration d'édifices culturels non protégés Monuments Historiques,

Considérant que la 1ère phase, "Restauration de l'Eglise Notre Dame de LA GENETE - phase 1 : consolidation des charpentes de la sacristie nord et du chœur, mise en place de témoins sur les voutes de la nef principale, curage des fissures, révision portail et vitraux", est un dossier potentiellement éligible à cette aide,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,

- SOLLICITE une aide du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour ce projet, dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine de Bourgogne Franche-Comté

- S'ENGAGE à assurer le financement par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune. Dans le cas où les subventions ne seraient pas à la hauteur du montant sollicité, la collectivité s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

- APPROUVE le plan de financement joint en annexe

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Chantal SIMONNET

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (N° DE_2026_038)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs,

Considérant que, pour les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants,

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissions et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires :

- Mme PAUGET née BERARDAN, née le 10.01.1952 - 76 ancien chemin de Varennes - 71290 LA GENETE -
- Mme GUERREIRO née BESSON Marilyne, née le 19.11.1978 - 308 Chemin de l'Orgelet - 712920 LA GENET E
- Mr CABUT Jérôme, né le 16.07.1984 - 241 rue de l'Eglise - 71290 LA GENETE
- Mr CHANDIOUX Emmanuel, né le 17.06.1972 - 88 Impasse du champ de l'hostat - 71290 LA GENETE
- Mr COCHET Daniel, né le 30.10.1948 - 218 rue de la Tour Jérusalem - 71290 LA GENETE
- Mr DANJEAN David, né le 09.11.1976 - 565 Route de Veilly - 71290 LA GENETE
- Mme PASSARD née DAVID Dominique, née le 07.04.1960 - 291 rue de l'Eglise - 71290 LA GENETE
- Mr DELOGE Philippe, né le 13.01.1961 - 88 Rte de la Chapelle Thècle - 71290 LA GENETE
- Mr ECOCHARD Jean Georges, né le 12.06.1947 - 505 C RD 975 - 71290 LA GENETE
- Mme PACCAUD née FAVRE Martine, née le 22.11.1961 - 550 RD 975 - 71290 LA GENETE
- Mme FARRIS Lydie, née le 30.08.1975 - 206 Chemin des Ormes - 71290 LA GENETE
- Mr FERRAND Patrick, né le 14.07.1954 - 390 rue de l'Eglise - 71290 LA GENETE

Les commissaires suppléants :

- Mr GILET Bernard, né le 28.11.1961 - 565 Rte de la Villeneuve - 71290 LA GENETE
- Mr GRUEL Patrick, né le 26.07.1960 - 131 B Impasse du Grand Pré - 71290 LA GENETE
- Mr HOLLEVILLE Damien, né le 10.01.1977 - 102 Rte de Veilly - 71290 LA GENETE
- Mr LAGNEAU Jean Marie, né le 24.05.1985 - 17 Chemin des Ormes - 71290 LA GENETE
- Mr LAVENANT Dominique, née le 05.08.1972 - 99 Rte de la Chapelle Thècle - 71290 LA GENETE
- Mme LIOTARD Cécilia, née le 25.03.1991 - 411 Rte de la Maredandon - 71290 LA GENETE
- Mme MARECHAL Nathalie, née le 06.08.1963 - 301 bis Rte de Brienne - 71290 LA GENETE
- Mme PEPIN née POITOUX Karine, née le 13.09.1973 - 98 Rte de la Maredandon - 71290 LA GENETE
- Mme TREBOZ Régine, née le 25.07.1960 - 199 rue des Templiers - 71290 LA GENETE
- Mme RIOU Pascale, née le 10.08.1961 - 729 RD 975 - 71290 LA GENETE
- Mme ROUX Dominique, née le 12.03.1953 - 24 chemin derrière la ville - 71290 LA GENETE
- Mr THEVENARD Christian, né le 25.08.1963 - 96 Chemin de Pirey - 71290 LA GENETE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet.

Pour copie conforme

Le Maire,
Chantal SIMONNET

Délibération sur le budget primitif - LA GENETE 2026 (N° DE_2026_039)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune de LA GENETE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

Article 1 :

L'adoption du budget de la commune de LA GENETE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 320 178.07 €

En dépenses à la somme de : 1 320 178.07 €

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTT
011	Charges à caractère général	647 982.50
012	Charges de personnel, frais assimilés	163 000.00
014	Atténuations de produits	97 181.00
023	Virement à la section d'investissement	69 573.57
042	Section à section	7 867.00
65	Autres charges de gestion courante	153 678.00

67	Charges spécifiques	1 000.00
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT		1 140 282.07 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
002	Résultat de fonctionnement reporté	217 461.07
013	Atténuations de charges	7 000.00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4200.00
73	Impôts et taxes	216 998.00
731	Fiscalité locale	128 975.00
74	Dotations et participations	119 217.00
75	Autres produits de gestion courante	445 931.00
77	Produits spécifiques	500.00
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT		1 140 282.07 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
16	Emprunts et dettes assimilées	1000.00
204	Subventions d'équipement versées	5 800.00
21	Immobilisations corporelles	173 096.00
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT		179 896.00

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
001	Solde d'exécution section investissement	51 458.43
021	Virement de la section de fonctionnement	69 573.57
040	Section à section	7 867.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 057.00
13	Subventions d'investissement	5 940.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT		179 896.00

ADOPTE à la MAJORITE

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Chantal SIMONNET

Chantal SIMONNET
Président de séance

Pascaline TOURAINE
Secrétaire de séance



